



La Chine s'éveille...

L'UIH a participé en avril 2005 à un séminaire de formation en Chine avec les notaires chinois.

Un séminaire organisé par les notaires français

Par la grâce des notaires français, et plus particulièrement du président du Conseil supérieur du notariat, Laurent Dejoie, et du président du Centre sino-français de formation et d'échanges notariaux et juridiques de Shanghai, J.P. Decorps, le président Jacques Isnard a été convié à un voyage d'étude en Chine.

Au programme figurait la participation à un séminaire de formation (avec les notaires chinois) à Tai Yuan (province de Shanxi).

Me Isnard a été invité à présenter le statut de l'huissier de justice libéral. Curieusement le thème n'a pas suscité d'étranges questions comme il est de circonstance lorsqu'on expose, pour la première fois, un tel sujet.

En d'autres occasions, les discussions autour de la profession libérale d'huissier de justice auraient suscité quelques perfides interrogations, voire quelques mimiques dubitatives. Là, rien de tel. Il est vrai qu'en Chine la profession d'huissier de justice, telle qu'elle existe en France, ne semble pas être totalement inconnue. En effet, les notaires français disposent d'une solide implantation à Shanghai et, sans doute, les séminaires organisés autour du système judiciaire français avaient-ils déjà mis en exergue l'existence de notre profession.

L'exécution en Chine

En Chine, il n'y a pas à proprement parler d'huissier de justice, puisque c'est le juge qui a rendu la décision qui est en charge de l'exécution. Néanmoins cette situation ne semble pas devoir perdurer car le gouvernement chinois s'intéresse de près à la mise en œuvre d'un statut de l'huissier de justice inspiré du modèle français. Des échanges de haut niveau ont déjà été réalisés entre la Chine et la France pour promouvoir la profession libérale.

A cet égard, le ministre de la Justice de Chine a rencontré à Paris, au siège de la chambre nationale, le président français Yves Martin.

Malheureusement cette rencontre n'a pas été mise à profit pour proposer un programme d'échanges, de sorte que la maîtrise des initiatives reste toujours du ressort des autorités.

Il est indéniable que ce pays qui s'ouvre sur l'économie de marché (il suffit de voir ce qu'est Shanghai !) doit faire face à un certain nombre d'impératifs. Dans le domaine judiciaire, l'exécution des jugements, corollaire de la notion de sécurité juridique, se pose avec acuité. Il est donc légitime que l'Etat cherche à renforcer l'efficacité de l'exécution. D'ailleurs, selon M. Fusen Zhang, ministre de la Justice de Chine, l'état n'envisage pas de réformer ses procédures mais seulement de chercher à donner un nouveau visage à l'agent d'exécution qui pourrait bien devenir un jour un huissier de justice.

Jacques Isnard & Bernard Maugain, président de la Caisse de garantie des notaires – president of the credit guarantee institution of notaries





China is awakening...

UIHJ participated in April 2005 in a training seminar in China with the Chinese notaries

A seminar organized by the French notaries

Thanks to French notaries and especially the chairman of the High Notary Council Mr Laurent Dejoie and the chairman of the Sino-French Centre for Notarial and Legal Training and Exchange, Mr J P Decorps, chairman Jacques Isnard was invited on a study journey to China. On the agenda was participation in a training seminar with Chinese notaries at Tai Yuan in Shanxi province.

Mr Isnard was asked to make a presentation on the status of the independent judicial officer. Curiously, the subject did not give rise to strange questions as usually happens when the topic is discussed for the first time.

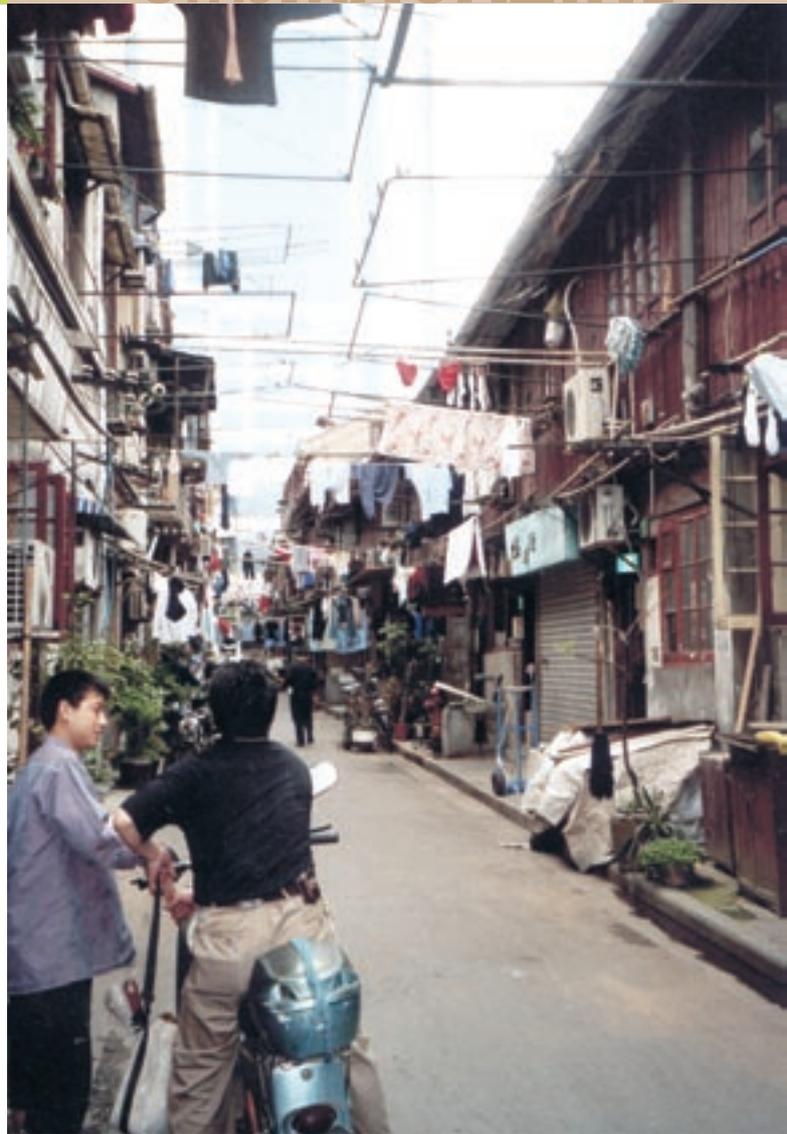
On other occasions the discussions surrounding the independent exercise of the profession of judicial officer would have provoked some treacherous questions or even doubtful facial expressions. Not here. It is true that the profession of judicial officer in China, in the way that it exists in France, does not seem totally unknown. Indeed, French notaries have a solid base in Shanghai and seminars covering the French legal system have doubtless contributed to awareness of our profession.

Enforcement of court decisions in China

In China, there is actually no such thing as a judicial officer, because the judge who has rendered a decision is responsible for enforcement. But this system does not look like lasting forever because the Chinese government is taking a close interest in implementing a position of judicial officer modelled on the French system. High-level exchanges have already taken place between China and France to promote the independent profession.

To that end, the Chinese Minister of Justice met in Paris with the French chairman of the National Chamber Mr Yves Martin. Unfortunately this meeting was not used to propose an exchange programme, so that the control of these initiatives remains with the public authorities.

It is undeniable that China, as it opens up to a market economy (just look at Shanghai) must face a number of essential issues. In the legal area, enforcement of judgements, a corollary to the idea of legal security, is acutely important. The state has the right to try to reinforce its efficient enforcement. In fact, according to Mr Fusen Zhang, Chinese Minister of Justice, the state does not intend to reform its procedures but just wants to give a new face to the enforcement agent, who might well become a judicial officer someday.



La Chine d'hier ...

China yesterday ...

... et la Chine d'Aujourd'hui

... and China today



Cérémonie d'ouverture du séminaire — Opening ceremony of the seminar

